

Cycle de conférences du CEIPI > Regards institutionnels, politiques et sociétaux  
sur la propriété intellectuelle

# > Quels défis pour la lutte contre la contrefaçon et le piratage dans l'UE?

par **Jean Bergevin**, chef de l'unité de Lutte  
contre la contrefaçon et le piratage à la Commission Européenne

**Mardi 13 déc. 2011 à 17 h**  
**CEIPI > Amphithéâtre 25**  
**11 rue du Maréchal Juin**  
**67046 Strasbourg**



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



- 
- > **Les droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent l'une des pierres angulaires de l'économie européenne et un facteur déterminant de sa croissance future. En 2009, la valeur des 10 premières marques dans les pays de l'UE équivalait en moyenne à presque 9 % du PIB. Néanmoins, la violation des DPI (la contrefaçon et le piratage) menace de plus en plus l'économie.**

**Entre 2005 et 2010, le nombre de cas recensés, aux frontières de l'UE, de produits soupçonnés d'enfreindre des DPI est passé de 26 704 à 80 000. Par ailleurs, le secteur de la création estime que, rien qu'en 2008, le piratage a coûté 10 milliards d'euros et plus de 185 000 emplois à l'industrie européenne. C'est pourquoi l'Union européenne va redoubler d'efforts dans ce domaine : premièrement, par le renforcement de l'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage ; et deuxièmement, par la révision de la directive 2004/48/EC sur le respect des DPI. Cette directive prévoit des mesures de droit civil permettant aux détenteurs de faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle mais elle devrait être adaptée, en particulier pour répondre aux problèmes spécifiques de l'environnement numérique.**

### **Jean Bergevin**

**travaille depuis 1991 à la Direction**

**Générale du Marché intérieur et des services de la Commission européenne. Il est depuis le mois d'avril 2011, chef de l'unité de Lutte contre la contrefaçon et le piratage.**

**Cette unité est responsable de l'application de la Directive 2004/98/EC sur l'application des droits de propriété intellectuelle.**

**Il est également en charge de négocier la proposition de Règlement de la Commission européenne pour l'établissement d'un Observatoire européen sur la contrefaçon et la piraterie qui sera confié à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). La Direction générale du Marché intérieur et des Services de la Commission européenne agit également en tant que modérateur des dialogues des parties prenantes, notamment dans le cadre de la vente en ligne de produits contrefaits.**